



Groupe de travail régional d' Hasselt

10 décembre 2021 (via Teams)

PROCÈS- VERBAL

10 DÉCEMBRE 2021

CONVENOR	Ward Smits (Voka – réseau d'entreprises flamand) – Rudi Lodewijks (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Lisa Vivijs (AGD&A)
PRÉSENTS	AGD&A : Rudi Lodewijks, Gert Verboven, Wendy Piette, Nathalie Sterkmans, Bart Engels, Yves Arys, Lisa Vivijs, Agnes Lahou Membres du Voka – Chambre de Commerce Limbourg et Malines-Campine : Ward Smits (Voka – Chambre de Commerce Limbourg), Christine Thonnon (Voka – Chambre de Commerce Limbourg), Cathérine Dreesen (Voka – Chambre de Commerce Limbourg), Petra Van Bouwelen (Voka – Chambre de Commerce Malines-Campine), Benny Van Laerhoven (WA Customs Belgique), Olivier Deprez (Aurubis), Marcia De Meutter (Borealis), Kristien Vertessen (Bose), Edwin Ooms (Essers), Carl Roels (Essers), Elly Lemmens (Friesland Campina), Kjell Jamin (Mazda Europe), Martina Wouters (Roland Central Europe NV), Dorien Haesendonckx (Kuehne+Nagel), Olivier Van Hooland (Keuhne+Nagel), Nancy Van Laer (Janssen Pharmaceutica), Caroline Piot (Stanley Black&Decker), Ben Daemen (Acros Organics/thermofisher Scientific), Jos Poets (Tessengerlo Group), Elke Van de Perre (Tessengerlo Group), Veerle Lynen (Mobis Parts Europe), Belmans (United Sports Brand Europe), Ellen Gielen (Mainfreight), Els Van Goethem (Alcon Laboratories Belgium), Evi Boonen (Customs Square), Carmen Nouwen
EXCUSÉ :	Petra Tack (AGD&A)
ABSENT(S)	

Point 1 de l'ordre du jour : Introduction

Le Forum régional d'Hasselt est ouvert par monsieur Ward Smits (Voka Hasselt) et monsieur Rudi Lodewijks (AGD&A).

Madame Christine Thonnon (Voka Hasselt) succédera à M. Ward Smits au poste de convenor à partir de 2022.

Point 2 de l'ordre du jour : Application PN/TS (déclaration de dépôt temporaire, transfert IST, importation via NCTS,...) (Présentation par M. Yves Arys)

Voir présentation PowerPoint distincte

Point 3 de l'ordre du jour : E-globalisation (état des lieux, traitement des questions des opérateurs,...) (explications par M. Rudi Lodewijks)

Une communication officielle sur l'E-globalisation est prévue.

L'application d'E-globalisation sera obligatoire à partir du 1er février 2022. À partir du 1er février 2022, il ne sera donc plus possible d'effectuer la globalisation dans le cadre de la procédure actuelle.

Certaines demandes de surséance ont été effectuées en ce qui concerne le régime 40. Par conséquent, une enquête a été organisée auprès des titulaires d'autorisation concernant l'état des lieux, les pronostics et le nombre

d'envois effectués. Les résultats de cette enquête sont arrivés et l'analyse a été lancée. Une décision sur l'octroi ou non de la surséance est attendue prochainement.

De nombreuses questions ont été reçues concernant l'obligation d'E-globalisation dans le cadre du régime 51 (perfectionnement actif) et du régime 6121 (réimportation après perfectionnement passif). Concernant ces régimes, une surséance sera accordée jusqu'au 31 décembre 2022.

Concernant le régime 4400 (importation avec destination particulière), nous sommes dépendants d'une mise en œuvre dans IDMS. Dans ce cadre, une surséance sera également accordée. La date limite d'octroi de cette dernière dépend d'IDMS. Il n'est actuellement pas possible de tester ces déclarations dans l'application.

Pour le moment, la méthode de travail actuelle peut être maintenue jusqu'aux dates limite susmentionnées.

Voir présentation PowerPoint, diapositive 6

Point 4 de l'ordre du jour : KISSIC (Portail via MyMinfin) (explications par M. Rudi Lodewijks et Mme Eline Cuppens)

KISSIC est l'abréviation de Système d'information des clients. Il s'agit de l'automatisation de l'ensemble du processus de délivrance des autorisations de douane et d'accises. La gestion des autorisations y est centralisée, ce qui assure un traitement uniforme et une simplification de la procédure de déclaration.

À partir du 10 janvier, KISSIC sera mis en production via le portail MyMinfin. En raison de certaines difficultés techniques, cette date pourrait être légèrement retardée.

Grâce à KISSIC, il sera possible de soumettre une demande de lieu agréé. Il devrait également être possible de soumettre une demande d'entrepôt douanier par ce biais, mais en raison de difficultés techniques, ceci pourrait être disponible plus tard.

Il sera également possible de demander via KISSIC un numéro EORI en ligne, qui sera enregistré immédiatement. Les autres autorisations seront ajoutées progressivement à l'application, jusqu'à ce que toutes les autorisations nationales de douane et d'accises puissent être demandées en ligne.

Les données connues (siège social, numéro EORI, ...) seront remplies automatiquement à l'avance ; il ne sera plus nécessaire de le faire manuellement.

Lors d'une demande de modification ou d'octroi d'une autorisation, les données de la dernière autorisation octroyée seront chargées automatiquement. Par conséquent, seules les données modifiées doivent être remplies.

Via le portail MyMinfin, il sera possible de consulter le statut et les détails de la demande. À l'avenir, il sera même possible pour les entreprises d'obtenir un aperçu complet de leurs autorisations de douane et d'accises actives.

Mme Eline Cuppens (chef de projet KISSIC) a donné une démonstration concernant le fonctionnement de KISSIC.

Voir présentation PowerPoint, diapos 7 à 8 inclus.

Point 5 de l'ordre du jour : Réception des questions des entreprises

Contrôles douaniers renforcés

Les contrôles douaniers renforcés, qui augmentent les temps d'attente et les coûts très élevés pour les entreprises avec des conséquences commerciales négatives (des exemples peuvent être cités).

Réponse AGD&A :

Les contrôles douaniers ne sont pas renforcés. L'augmentation possible du nombre de contrôles effectués peut être attribuée à un changement dans la gestion des risques qui a augmenté le nombre de déclarations à contrôler.

De plus, nous sommes confrontés à un énorme manque de personnel dans notre région. Les mesures nécessaires ont été prises afin d'augmenter les effectifs, mais nos besoins ne sont que partiellement satisfaits en raison des contraintes budgétaires.

La crise sanitaire joue également un grand rôle dans ce cadre. Nombre de nos équipes ne sont pas disponibles parce qu'elles doivent être mises en quarantaine ou sont contaminées.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers

- Au niveau national, il existe un groupe de travail sur les PN/TS. Il s'occupe principalement du transport maritime et aérien, mais si l'un des participants de ce Forum régional est intéressé ou possède une expertise dans ce domaine, il lui est toujours possible de rejoindre ce groupe de travail. Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail, veuillez envoyer un e-mail à Bart Engels (bart.engels@minfin.fed.be) ou au Forum National.
- Le 25 janvier se tiendra une séance d'information sur les processus MASP. Cette session se concentrera sur les cinq processus qui seront introduits à l'automne 2022 - printemps 2023, à savoir IDMS, SAE, NCTS p5, CCI et PN/TS. L'accent sera mis sur la situation actuelle et sur ce qui va changer avec l'introduction de ces nouveaux processus. L'inscription à cette session d'information peut se faire via le site Internet du Forum National.
- Il y a un changement des taux des droits d'accise pour le gaz naturel et l'électricité. Une nouvelle note explicative à ce sujet est disponible sur le site Internet des Douanes et Accises. Afin de pouvoir bénéficier d'une exemption de l'accise spéciale à partir du 1er janvier 2022, une autorisation « Produits énergétiques et électricité » de type « Utilisateur final » est nécessaire. Les entreprises qui exercent des activités exemptées reliées au réseau de transport ou de distribution d'électricité et dont la tension nominale est supérieure à 1 kV ont pu jusqu'à présent bénéficier d'un taux zéro sans aucune formalité ni demande.
- Le bulletin d'information du Forum National est envoyé chaque mois. Ce bulletin d'information contient un aperçu de toutes les nouvelles informations publiées au cours du mois écoulé.